

Département de l'Ain

Arrondissement de Gex

Commune de Lélex

PIÈCE N° 8



Construction d'un Bureau de poste

Devis descriptif

Objet

Ce projet a pour but de construire à Lélex un bâtiment à l'usage de bureau de poste, télégraphe, téléphone, et comprenant également le logement du Receveur.

Emplacement

L'emplacement judicieusement choisi, est situé au centre de l'agglomération, sur la route de Gex à Nantua et proche des édifices publics (Mairie et Ecoles). Le terrain nécessaire est extrait d'une plus grande parcelle inscrite sous le numéro 128 Section D, du plan cadastral.

Description

de l'immeuble

L'immeuble entièrement construit en maçonnerie de pierre de pays, à la chaux hydraulique, posée sur

de Gez

de Gey

de Léler

DU COMPTE

PIÈCE N^o 0
RÉPUBLIQUE. FRANCA

Liberté — Egalité — Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'AIN

TRAVAUX COMMUNAUX

PRIX

Du détail estimatif.....12631.89
Rabais de 7 p. 0/0... 884.23

Montant de l'adjudication pour les travaux

prévus

Somme à valoir pour les

cas imprévus.....

Honoraires de l'archi-

tekte

1747.6 PROCÈS-VERBAL d'adjudication faite par le Maire
000 -
89234 en présence de MM. Grossier Louis et Gros

Total de la dépense autorisée

19640 · Membres du Conseil municipal

ADJUDICATAIRE

et de MM. Gurot

Receveur

Le Sr U. Grossier municipal

et S. Grillet Architecte.

~~CAUTION~~

Du 29 août 1909.

~~Le Sⁿ~~

Le *Maire* et les fonctionnaires ci-dessus désignés se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, à la *Mairie* ce jourd'hui, à *11* heures à *Saley* jour et heure indiqués par les affiches apposées dans la commune de *Saley* et dans les villes et communes environnantes, pour la réception et le dépôt des soumissions faites par les entrepreneurs qui auront désiré se rendre adjudicataire des travaux compris au devis estimatif dressé par *l'architecte S. Guille* pour *Bureau de poste*

lequel devis estimatif a été approuvé le 7 août 09

Il a été procédé à l'adjudication de ces travaux après la lecture du devis et du cahier des charges de l'entreprise.

[illegible]



Commune de Lélèx

Copie de l'acte d'acquisition du terrain du Bureau de Poste

Entre les soussignés,

Durafour François Alfred et Gaston Noémie
son épouse, négociants demeurant à Lélèx, d'une part,

Et Grosfilley Louis, maire de la Commune
de Lélèx, agissant pour le compte de la dite commune
en vertu de la délibération du Conseil municipal du
25 juillet 1909 et de l'arrêté préfectoral du 7 août
1909, autorisant la présente acquisition, d'autre part.

Les époux Durafour cèdent à la Commune
de Lélèx, sans aucune réserve, un emplacement
d'une superficie de trois ares, dix-neuf centiares à
prélever sur le N° 178^P, section D, du plan
cadastrel, lieudit « La Chapelle ».

Cet emplacement, destiné à la construction
d'un bureau de poste avec jardin, cour et aises,
a la forme d'un trapèze; il est contigu au chemin
de grande com^m N° 16 sur une longueur de 20 mètres;
à 22 mètres, 60 à la base inférieure et 11 mètres de
largeur. Il est confiné au nord par une terre
appartenant à Grosfilley Louis; à l'est par la
route N° 16; au sud et à l'ouest par le surplus
de la terre appartenant aux vendeurs.

Les époux Durafour ont acquis de ^{M^{me} V^{eu}} ~~M^{me} V^{eu}~~
Buidet-Berthod, née Durafour Marie Adeline,
l'ensemble de la propriété, par acte en date du
1^{er} juin 1890 passé par devant M^e Paul Giraud,
notaire à Gex. Ils déclarent qu'elle n'est grevée
d'aucune hypothèque et ont produit un certificat
négatif à l'appui de leur déclaration.

La commune de Hélex entera en jouissance
de suite, sans charge de contributions pour l'année
en cours; elle devra acquitter celles dont la parcelle
acquise sera grevée à partir du 1^{er} janvier 1910.

La présente vente a été consentie et acceptée
moyennant la somme de Trois cent dix-neuf
francs. En outre, la Commune devra supporter
tous les frais résultant du présent acte.

Le prix de la vente sera payé par mandat
aussitôt que toutes les formalités seront accomplies.

Fait à Hélex, le vingt septembre mil neuf
cent neuf.

Ont signé: Alfred Durafour; R. Gressier et
L. Grosfilley.

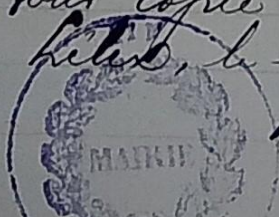
Enregistré à Gex, le vingt deux septembre 1909
f^o 62, n^o 503. Reçu à 7%: Vingt deux francs, trente
trois centimes.

Signé: Illisible.

Pour copie conforme.

Hélex, le 10 Novembre 1909

Le Maire:



Arrondissement
de Gey
Canton
de Gey
Commune
de Séley

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l' Ain

Travaux communaux

Bureau de poste



ARTICLE 58
DU COMPTE 4
PIÈCE N°

Réception définitive

faite par l' Architecte soussigné, en présence de
M. M. Duraufour maire et Grossier entrepreneur

Du 19 septembre 1911

Qu la réception provisoire en date du
1 juin 1910, après visite, les travaux ci-dessus
sont déclarés reçus définitivement.

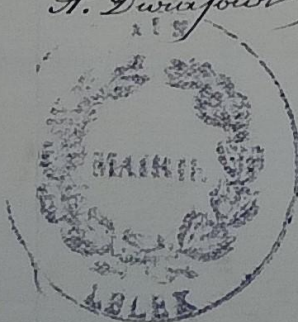
Fait et arrêté les Dits jour, mois et an, et avons

signé,

L'Entrepreneur,

Grossier

Le Maire,
A. Duraufour



L'Architecte,

J. Fritel